



JANVIER 2006

Main tendue

Il y a maintenant trois ans que la FFPP a été créée. Rappelons qu'elle l'a été par les principales organisations de psychologues françaises, les moins petites devrait-on dire. Rappelons que le 25 janvier 2003, les statuts de la FFPP ont été votés par 54 mandats pour, 0 contre et 22 abstentions. Il n'y avait pas à l'époque de problèmes majeurs avec ces statuts. De la part de certaines organisations, ceux-ci sont apparus très vite, et la fin 2003 et le début 2004 ont été consacrés à une remise sur le chantier de ces statuts dans une commission où les mêmes organisations fondatrices étaient représentées. « miracle » : après une ultime réunion le 30 janvier 2004 des statuts consensuels à quelques détails près pouvaient être présentés au congrès qui devait suivre.

Ces rappels sont sans doute nécessaires : les motifs qui ont conduit certaines organisations à finalement ne pas adhérer à la FFPP et le SNP (syndicat national des psychologues) à la quitter ne paraissent en effet pas très clairs. Dans ces conditions, que faire ? Une première réponse de la FFPP, décidée de longue date, a été de continuer d'inviter les organisations fondatrices non membres (OFNM) dans toutes les commissions créées par la FFPP, et dans les délégations portant sur des problèmes les concernant. Elles n'ont, le plus souvent, pas répondu à cette invitation. Par exemple, une commission de la FFPP travaille sur la nécessaire réforme du code de déontologie, et nous croyons savoir que la SFP (société française de psychologie) a sa propre commission...

Ainsi pourrait s'instaurer un statu quo que l'on pourrait décrire de la manière suivante : Après l'ANOP (association nationale des organisations de psychologues) des années 80 coupée en deux au début des années 90, après les efforts de retrouvailles des dernières années du siècle dernier et des débuts du siècle présent, le bilan serait qu'une organisation nouvelle (la FFPP) a

remplacé une organisation disparue (l'ANOP) dans le triste paysage organisationnel français. La seule différence étant que la distribution des organisations membres n'est plus la même. Un bilan dont on ne peut se satisfaire.

Comme je l'affirmais dans l'éditorial de *Fédérer* N° 8, la FFPP est porteuse d'une idée : celle d'un regroupement des organisations de psychologues en France, pays malade de la psychologie européenne, et bien perçu comme tel par les autres organisations membres de l'EFPA (Fédération européenne des associations de psychologues). Alors, la FFPP doit sans arrêt œuvrer pour le rassemblement, alors il fallait lancer une nouvelle initiative. C'est ce que nous avons fait début novembre en invitant les présidents et secrétaires généraux des organisations nationales à une concertation... Nous venons juste de recevoir leur réponse, sur laquelle nous reviendrons, mais qui se résume aisément : 1) acceptez de remettre à plat vos statuts, ensuite nous verrons, 2) en attendant, votre nom : FFPP nous déplaît, il faudrait en changer... Récemment, le Ministère de la Santé a organisé le 10 janvier une réunion de « concertation » sur le décret d'application de l'article 52 sur le titre de psychologue. L'unité des psychologues nous semblait plus que jamais nécessaire, nous avons proposé au SNP et à la SFP une réunion de concertation la veille. Nos collègues ont là encore pris la lourde responsabilité de ne pas nous répondre... mais parallèlement, nous continuons à prouver le mouvement en marchant. Après les 1200 personnes au colloque « Intelligence de l'Enfant », les 120 personnes réunies par la coordination régionale du Limousin, la sollicitation de la commission internationale des tests pour que nous y représentions la France montrent que, effectivement, nous avançons. Peut-être les dirigeants des autres organisations vont-ils finir par s'en rendre compte et accepter réellement le dialogue ?

Roger Lécuyer

FFPP: 92 rue du dessous des berges 75013 PARIS
01 43 47 20 75
permanence téléphonique le mardi après-midi
Fax: 08 71 74 84 01
www.ffpp.net siege@ffpp.net

Directeur de la publication
Roger LECUYER

Rédactrice en chef
Brigitte GUINOT

Comité de rédaction
Christian BALLOUARD,
Jean-Pierre CHARTIER,

Marie-Christine GELY-
NARGEOT,
Aline MORIZE-RIELLAND,
Marie-Jeanne ROBINEAU,
Dominique SZEPIELAK,
Bruno VIVICORSI
N° ISSN-----1763-4113
N° CPPAP----- en cours

SOMMAIRE

Editorial: main tendue	-----p1
Bonne année Fédérer!, Les régions ,	-----p2
Les régions	-----p 3
Et une et dix et vingt régions	-----p 4
Région, usurpation du titre, Psychologue en Europe et ailleurs, la Turquie	-----p 5
Journée de réflexion sur les usages du QI, le FIF PL Agenda	-----p6
Préparons la suite	-----p7
Adhérer à la FFPP: Pourquoi?	-----p 8

Bonne année Fédérer... !!!!...

Fédérer le modeste mais ambitieux bulletin d'information de la FFPP a terminé comme il se doit l'année par le n° 12 !

Et c'est donc par le n° 13 qu'il la commence!

Souhaitons lui bonne chance, qu'il poursuive son travail de lien entre tous les adhérents (organisations et individuels) de la fédération, qu'il continue d'intéresser ceux qui ne l'ont pas encore rejointe..

L'idée de rassembler à travers des thèmes fédérateurs transversaux à la profession et à la discipline, praticiens et universitaires, est le fil rouge du comité de rédaction. Fédérer **doit** pouvoir rendre compte de la volonté à fédérer le plus largement possible.

Tout simplement. Malgré et avec nos différences.

L'éditorial continuera à être ce « poil à gratter » d'une profession en pleine mutation ;

Les régions sauront s'emparer des pages de fédérer pour donner consistance à leur engagement sur le terrain.

Les commissions de travail (code de déontologie, place et rôle du psychologue dans le champ de la santé, psychothérapie) pourront trouver dans Fédérer le relais pour faire état de l'avancée des questions qu'elles mettent au travail en lien avec les régions et les organisations et susciter le débat.



Nos relations avec nos pairs européens, nos différences mais aussi notre appartenance doivent également s'écrire avec toute l'attention que notre statut de membre de l'EFPA nous confère.

Les sujets d'actualité dans lesquels la profession et la discipline sont impliquées continueront à s'exprimer de manière réactive dans les pages de Fédérer.

Enfin, les organisations qui composent la Fédération pourront aussi trouver lorsqu'elles le jugent nécessaire un relais vers l'ensemble de la profession pour exposer, informer, et plus simplement partager, les objets de leurs travaux.

L'information professionnelle de la profession est à son image : multiple et diversifiée. Fédérer a l'ambition d'être le trait d'union de toutes ces différences et son comité de rédaction **a le devoir de** s'efforcer d'en

rendre compte chaque mois. C'est l'objectif qu'il s'est donné il y a maintenant un peu plus d'un an.

Je lui souhaite bien sûr de poursuivre le travail entrepris, mais je lui souhaite surtout de pouvoir rendre compte chaque mois toujours un peu plus d'une position de la profession et de la discipline à la hauteur des enjeux qui la traversent.

Brigitte Guinot Rédactrice en chef

LES REGIONS

Agenda Aquitaine



Pau: permanences le 2ème mardi de chaque mois de 18h à 20 h (salle 605 du complexe de la République, rue Carnot) animées par 2 psychologues travaillant dans des domaines divers (hôpital, entreprise, établissement scolaire, établissement spécialisé, en cabinet libéral, centre de formation...), d'expériences professionnelles différentes.

mardi 14/02/06, permanence animée par Pauline Wieder, jeune diplômée, psychologue de l'enfance et de l'adolescence et Aline Morize-Rielland, psychologue à l'Education nationale.

mardi 14/03/06, permanence animée par Sandra Benzaher, psychologue clinicienne à la PJJ et Patricia Lespade, psychologue clinicienne en établissement spécialisé.

Pau : mardi 14 mars à 20h45 : « Bilan psychologique et évaluation de l'intelligence, le QI en question, questions sur le QI » soirée-débat publique salle 707 du complexe de la République, rue carnot à Pau.

Bordeaux: prochaine réunion mardi 21 février à 19h, lieu à définir (cf site FFPP-forum Aquitaine, mail ou tél)
aquitaine@ffpp.net

PACA (Provence Alpes Côte d'Azur) aux rendez vous de la FFPP....



Provence-Alpes-Côte d'Azur

Le bureau de la région PACA s'est réuni le 16 décembre 2005. À cette occasion, a été élargi le bureau de région avec l'arrivée de :

Marie-Ange LEFEVRE (secrétariat), **Virginie MATTIO** (liens avec les psychologues hospitaliers, les jeunes diplômés et les étudiants), **Pierre-François PELICCIA** (trésorier adjoint) qui viennent rejoindre **Mireille BASTIEN** (liens avec les universitaires), **Jean-Louis CHABOT** (liens avec les organisations et les départements des Alpes), **Claude GARDEUR** (trésorier), **Claude SABLE** (présidente).

Pour informer les nouveaux venus un rappel des points sur les questions d'actualité débattues au sein de la profession ainsi que sur celles spécifiques à la région a été fait. Le bureau régional a fixé ses premiers objectifs :

- accroître le nombre de ses adhérents en contactant les organisations régionales et les psychologues individuels hors organisation ;
- inviter les 1443 inscrits sur la liste ADELI de PACA à la journée ouverte aux praticiens et au public consacrée au QI sur le thème :

**« Passation et transmission :
les incidences en psychopathologie ? »**
*le samedi 4 mars à Aix-en-Provence
à l'université de Provence (Aix-Marseille I).*

Des représentants de la région seront présents le 25 mars à Paris pour la journée nationale de réflexion sur ce thème du QI impulsé par le manifeste de neuf collègues dans le journal des psychologues (texte à signer sur www.psy-et-qi.com) et y rapporteront ce qui aura été synthétisé des réflexions des professionnels et usagers de la région.

Claude Sablé. paca@ffpp.net

**Association des Psychologues
de la Guadeloupe
A. Ψ G.
(ORGANISATION MEMBRE DE LA FFPP)**

**COLLOQUE
LES VIOLENCES PSYCHOLOGIQUES:
SYMPTÔMES FOUS ?**

**Samedi 28 Janvier 2006
La Creole Beach Hôtel
Pointe de la verdure - GOSIER**

PROGRAMME

Modérateurs : Sylvie SACKO Marie-Annick PIERROT

- 9H00 Mot d'accueil** de la présidente de l' A. Ψ G Aure JEANGOUDOUX, psychologue
9H20 Quelles articulations entre le Juridique et le Psychologique ?
 Errol NUISSIER, Psychologue expert
 Sarah ARISTIDE, Avocate
10H00 Débat / Pause
10H30 Les violences cachées dans le monde du travail
 Valérie GANEM, Psychologue du travail-Doctorante
10H50 Débat
11H10 Violences et Soins
 Katty TAFTI, Psychologue Clinicienne
11H30 Débat

- 11H50 Synthèse de la matinée**
12H30 Déjeuner
14H30/16H00 : Travaux en atelier
Atelier 1 : Violences institutionnelles et Placement
 Rosette LYSIMAQUE, Psychologue clinicienne
 Suzy VAMUR, Responsable de service-DASD
Rapporteur : Véronique AUCAUCOU, Psychologue
Atelier 2 : Violences en famille : un mode d'existence
 Jean-Claude PERIAMA, Psychologue territorial
 Béatrice GARCIA, Educatrice Spécialisée
Rapporteur : Maryse ISIMAT-MIRIN, Enseignante
Atelier 3 : Violences dans les représentations et les médias
 Corinne ROLLAND, Psychologue clinicienne
 Jacqueline HOAREAU, C.O.P./ Psychologue
Rapporteur : Sabine POPOTTE, Psychologue clinicienne
16H30 Synthèse des Ateliers
17H00 Conclusion de la journée
17H30 Fin du colloque

PARTICIPATION

Adhérent : 50 € Normal : 60 €

Actes : 15 €

Forfait Adhérent Colloque+Actes : 60 €

Forfait Normal Colloque+Actes : 70 €

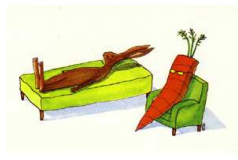
Réservation jusqu'au 21 Janvier 2006

Renseignements :

**Karen WALOCH, psychologue
Vice-Présidente de l' A. Ψ G.
06 90 55 40 00**

La coordination vous propose une Rencontre :

**« La psychologie dans tous ses états :
et le psychologue dans tout « ça » ? »**



SAMEDI 25 FEVRIER 2006 de 14 à 19 heures

**au 23 rue du Montparnasse
75006 Paris
amphithéâtre
métro Notre Dame des Champs**

**gratuit pour les adhérents
étudiants = 3 €
non adhérents = 8 €**

Les psychologues fêtent les 20 ans de l'usage de leur titre. Grâce à une formation universitaire de haut niveau et des compétences spécifiques, les pratiques des psychologues reposent sur des supports théoriques divers et variés. Au fil des années, face à une demande sociale et institutionnelle de plus en plus importante et exigeante, la profession de psychologue évolue et s'organise. De nouvelles modalités de prise en charge apparaissent et les demandes changent de nature.

Qu'est-ce qu'être psychologue en 2006 ? Comment et où exerce-t-on ? Quelle est notre quotidien ? A quoi sommes-nous confrontés dans nos pratiques ? Quelles sont nos réussites et nos difficultés ? Quelles sont nos questionnements et nos exigences ? Enfin, comment comprendre la nécessité

pour certains psychologues de se dégager de leur formation et position initiales afin d'être consultant pour les psychologues du travail ou psychanalyste pour les cliniciens ?

Face aux pressions constantes, les psychologues diversifient leurs outils et leurs pratiques, mais jusqu'où pouvons nous aller sans compromettre notre déontologie ? Comment nous distinguons-nous des autres disciplines et autres métiers ? Malgré toutes nos diversités et les différentes manières d'aborder le psychisme humain, qu'est-ce qui relie chaque psychologue ?

Nous vous proposons de participer à la réflexion et à l'élaboration de la mise en perspective de ces questions à partir du programme suivant. Pour tous renseignements complémentaires, prenez contact auprès de la coordination île de France, iledefrance@ffpp.net

Modérateur des débats : Jean-Michel COQ,
Pt de la coordination FFPP-idf

14 heures : accueil des participants

14 h 15 : M. Christian BALLOUARD : « Vous avez dit psychologue ? » Introduction

14 h 30 : Professeur Pierre COSLIN : « L'insertion professionnelle des psychologues de l'Université Paris V »

15 h 00 : Mme Laure PARIS : « Les psychologues environnementalistes : résultats d'une enquête sur l'insertion et le parcours professionnel »

15 h 30 : Mme Hélène ROMANO : « Un psychologue dans l'urgence »

16 heures – 16 h 15 : pause

16 h 15 : Mme Santiana GUIRESSE DUPEROU : « Une psychologue spécialisée en recherche d'emploi »

16 h 45 : Mme Roseline de CARMOY : « Psychologue et/ou psychanalyste »

17 h 15 : Professeure Odile BOURGUIGNON : « Le travail du psychologue aujourd'hui »

17 h 45 : Jean-Michel COQ : « Le psychologue face à ses responsabilités » Conclusion

18 heures : Cocktail

Et une, et dix, et vingt régions : les régions de la FFPP trois ans après.

Après trois ans d'exercice, la vie de la FFPP s'exprime avant tout dans les régions et de façons diverses. Rappelons que se sont sur elles que nous comptons pour lister les préoccupations qui émanent du terrain et dont nous attendons qu'elles soient élaborées ou prises en charge en fonction de ce qu'il est possible de dégager comme moyens financiers, stratégiques et/ou humains. Elles sont en première ligne pour procéder à un état des lieux de la région car celui-ci constitue logiquement un des premiers besoins. Dans un contexte d'autodétermination, nous sommes sensibles à la clarté des priorités arrêtées, qu'elles soient guidées par l'actualité, les commissions nationales, les manifestations labellisées ou les préoccupations locales.



Une coordination régionale de la FFPP rassemble, par définition, les membres dits « individuels » qui adhèrent directement à la fédération, les membres des organisations appelées à « vocation régionale ». Ce sont les associations dont les objectifs sont locaux ou le nombre de membres inférieur à 150 et les membres des organisations dites à « vocation nationale », qu'elles soient sectorielles, spécifiques ou syndicales. Ces derniers participent aux actions régionales, mais n'y sont pas comptabilisés. Autrement dit, leur vote compte en région, lorsqu'il s'agit d'actions et de décisions strictement régionales, mais pas au niveau national. Leur vote est alors au compte de leur organisation. Ils ne peuvent en effet, voter deux fois puisque leur organisation à un mandat national et une déclaration nationale du nombre d'adhérents. Aussi, ne sont-ils pas pris en compte pour le calcul du mandat régional et ne sont pas comptabilisés comme adhérent de la région.

Dix nouvelles coordinations régionales en cette année 2005, il reste quatre régions françaises en métropole à couvrir (Bretagne, Centre, Corse et Lorraine), ainsi que l'outre-mer sauf la Guadeloupe, la première de toutes. Les coordinations régionales mettent en place et initient des actions : des permanences en direction des usagers et des professionnels de la psychologie ; des rencontres et des conférences régionales autour de thèmes particuliers, telles que les usages du QI, les mésusages de la psychologie, le rôle du psychologue ; des commissions de travail sur le cadre juridique de l'exercice professionnel, Europsy, la déontologie des psychologues, le plan de santé mentale, les psychologues de l'Education Nationale...



Il existe actuellement deux générations de régions, celles qui ont débuté au cours de la première année, menée par des leaders charismatiques, au savoir-faire militant aguerris, issus du SNP (Guadeloupe, Paca, Aquitaine, Rhône Alpes, Limousin, Basse-Normandie) et les autres issues d'un tour de France de Roger Lécuyer en 2005, le militantisme de surcroît, le cœur tout aussi vaillant, elles sont en apprentissage, prennent le temps d'asseoir leurs positions et organisation fonctionnelle, elles ont aussi beaucoup de qualités qui ne sont pas forcément les mêmes que celles des pionnières.

La marque de la région est liée à la singularité du dynamisme qui en émane et aux caractéristiques du contexte local, déterminant ainsi l'acuité des actions, imprime la couleur d'une spécialité. L'empreinte de chacune est importante, elle est toujours exemplaire dans sa mobilisation, le style qui la caractérise, les difficultés qui la déforment. Quelques repères et coordonnées de personnes-ressources pour opérer. Les miennes tout d'abord, outre l'adresse courrielle christianballouard@hotmail.com, un téléphone : 06-81-87-65-87. Jeannine Accoce, responsable du siège, tient une permanence téléphonique le mardi après-midi au 01-43-47-20-75 et répond par courriel à siege@ffpp.net. D'autres personnes ressources sont présentes à partir d'une liste de diffusion intitulée inter-regions@ffpp.net qui rassemble l'ensemble des membres des bureaux régionaux. Cette communication entre les régions permet notamment le partage de documents et d'expérience.

Trois autres types de liste aux étendues hiérarchisées sont à disposition. La première est bureau-(nom de la région)@ffpp.net : c'est elle qui rassemble les membres du bureau régional constitué et par une réponse à tous permet d'échanger. La seconde rassemble les membres du bureau de la région ainsi que les responsables d'organisations locales sous l'intitulé : (nom de la région)@ffpp.net. Enfin, liste-(nom de la région)@ffpp.net rassemble les adhérents de la région ou les personnes intéressées par une information. Au choix, elle peut-être à visée interactive ou informative.

Une nouvelle mesure entre en vigueur cette année. Il s'agit du reversement à chaque région de 10 % des cotisations perçues par chacune d'elle. Il va de soi que cette proportion n'est pas une restriction, mais bien un encouragement au prosélytisme. En effet, la règle adoptée en ce qui concerne le nerf de la guerre est un financement sur budget prévisionnel. S'il existe une incitation à l'autofinancement à terme, la réussite de la FFPP repose sur le développement de ses régions, le soutien financier en est son corollaire. Si la FFPP ne roule pas encore sur l'or, elle met tout en œuvre pour aider les régions en comptant sur leur sens du système D.

Concrètement, pour ouvrir un compte intitulé FFPP + le nom de la région dans l'organisme bancaire choisi, il faut un exemplaire des statuts et une lettre de délégation du Président désignant le trésorier. Ces éléments sont à disposition à la demande ainsi que tout document requis par l'organisme choisi. Nous attendons de chacune des régions qu'un représentant mandaté puisse se rendre à Paris (trajet remboursé sur pièces, en pensant à réserver à l'avance pour les tarifs) lors des Conseils d'Administration (quatre par an) et qu'une information soit diffusée sur les activités en cours ou à prévoir notamment à partir de notre bulletin Fédérer, diffusé chaque mois à plus de mille abonnés (sans compter les téléchargements sur le site www.ffpp.net) ainsi que la rédaction d'un rapport d'activité annuel, véritable mémoire du travail entrepris et des actions engagées.

Que les régions gagnent du terrain en cette nouvelle année : meilleurs vœux de réussite à toutes.

Christian Ballouard



LIMOUSIN

Le groupe de travail sur le QI s'est retrouvé pour la 2eme fois, afin de préparer la journée du 25 mars. Dès le début des rencontres, chacun a été d'accord pour dire que le QI n'avait de sens que s'il s'intégrait dans un bilan psychologique à adapter selon les situations à évaluer, les objectifs et les champs d'exercice du psychologue. Le groupe est constitué de psychologues intervenants auprès d'enfants et d'adolescents mais également auprès de personnes âgées. Une réflexion sur un éventuel parallèle est menée. Pour participer aux travaux de cette commission dynamique et sympathique, s'adresser à limousin@ffpp.net ou téléphoner au 06 09 70 47 73

ASSEMBLEE GENERALE DE LA COORDINATION REGIONALE

Mardi 28 février 2006, à 20h salle Blanqui à Limoges.

Ordre du jour:

- déclaration des candidatures pour la réélection d'un bureau, et vote selon les modalités d'un règlement intérieur régional
- Point sur la commission régionale «usage et mésusage du quotient intellectuel»
- Échange autour du projet de décret d'application de l'article 52 concernant l'usage du titre de psychothérapeute et ses effets sur notre profession
- Recueil des attentes et suggestions des adhérents et sympathisants de la région, informations diverses sur les objectifs et les actions de la coordination pour 2006
- Recueil des premières idées pour une nouvelle conférence à l'automne 2006 limousin@ffpp.net



USURPATION DU TITRE DE PSYCHOLOGUE A LIMOGES:

la FFPP s'était portée partie civile:

Le tribunal correctionnel de Limoges a rendu sa décision le 9 décembre 2005 et Condamne Mme(usurpation du titre, détention et usages de faux diplômes de psychologue) À une peine de 8 mois de prison avec sursis assortie d'une mise à l'épreuve pendant 3 ans, et de 1€ de dommages intérêts à la FFPP.



Psychologue en Europe et ailleurs.....

La suite du portrait de notre collègue AYSE YALIN, psychologue en Turquie.

(suite de Fédérer 12) Ayse Yalin estime qu'il y a environ 5000 psychologues en Turquie mais seulement 2000 sont enregistrés. Pour devenir psychologue, le diplôme de Major en psychologie (équivalent du master en psychologie) est nécessaire. Le titre est validé par le haut conseil de l'Education et délivré par l'Etat, les provinces et les universités privées. 500 étudiants par an sortent diplômés des universités. Le marché de l'emploi pour les psychologues turcs se situe dans les domaines de la psychologie clinique, des relations publiques, des ressources humaines, du trafic routier et sécurité routière, du scolaire. L'ouverture d'un cabinet privé est difficile car le monopole des médecins interdit aux non médecins d'exercer en libéral, les psychologues sont alors contraints d'ouvrir des « centres » (centre éducatif, centre de santé...) afin d'être tolérés dans le cadre légal et ne pas être poursuivis. La principale difficulté pour les psychologues réside dans le fait qu'il n'y a pas de loi en Turquie qui protège la profession de psychologue. Celle-ci n'est donc pas une profession réglementée. « Nous sommes en attente d'une « umbrella law » précise Ayse, littéralement une loi parapluie... une loi qui protège les psychologues et le public des usages et mésusages de la psychologie.

Aline Morize-Rielland, vice-présidente aux relations internationales

BREVES BREVES BREVES BREVES BREVES BREVES BREVES BREVES BREVES BREVES

- ◆ Congrès EXTRAORDINAIRE : examen des statuts de la FFPP, samedi 28 janvier
- ◆ La FFPP sera présente le 21 février 2006 à la réunion organisée par la DGS (Direction Générale de la Santé) pour défendre la profession de psychologue confrontée au projet d'application de l'article 52 de la Loi du 9 août 2005, donnant usage du titre de psychothérapeute. Elle fait appel à toutes les organisations de psychologues pour adopter une attitude commune cohérente et responsable.
- ◆ La FFPP est devenue membre officiel de ITC (Commission internationale des tests) où Claire Meljac représente la FFPP.
- ◆ Tous les adhérents de la FFPP sont sollicités pour participer (par leur présence physique ou par échanges courriels) aux réunions des commissions mises en place en liaison avec les commissions de l'EFPA : Déontologie, Psychothérapie, Affaires scientifiques, Tests, Crises et désastres, Gérontopsychologie (cf. l'agenda).

JOURNÉE DE RÉFLEXION SUR LES USAGES DU QI

Le 25 mars 2006

De 9 h 30 à 17 h

Sorbonne—amphithéâtre Durkheim

17 rue de la Sorbonne—75005 Paris

9h: Accueil

9h30: **QI: une question cruciale pour les psychologues**, Delphine Col et Patrick Conrath (Journal des Psychologues)

9h45: **Présentation du texte**, Roger Perron signataire du texte, psychologue, directeur de recherche émérite au CNRS

10h15: **Pour l'abandon du QI, notion dépassée**, Jacques Lautrey, professeur émérite

10h45: Pause

11h: **Pour la défense des tests, outils du psychologue**, Michèle Mazeau, médecin psychiatre

11h30: Discussion générale

12h30: pause repas

14h30: Table ronde: **L'évolution des tests, la passation des tests, la communication des résultats, QI et handicap mental, les enfants intellectuellement précoces...**comptes rendus des travaux des coordinations régionales et organisations de la FFPP

15h15: **Enseigner le QI et les tests**, Pierre Vrignaud

16h45: Conclusion et perspectives: **le QI et la déontologie des psychologues**

Renseignements: FFPP, 92 rue du dessous des berges—75013 Paris

Tel: 01 43 47 20 75—E-mail: siege@ffpp.net

Entrée: 15€ (10€ si présentation du Journal des Psychologues de février) ou 8€ pour les membres de la FFPP

Si prise en charge par votre employeur (formation continue): 35€

(une carte d'identité peut être demandée par les services de sécurité à l'entrée de la Sorbonne)

LE FIF PL (Fond Interprofessionnel de Formation des Professionnels Libéraux) Prise en charge des formations pour les psychologues libéraux

[La procédure de prise en charge](#) financière de la formation professionnelle s'effectue individuellement par un paiement direct au participant à la formation après établissement d'un dossier complet demandé sur le site internet (www.fifpl.fr), par fax (01.55.80.50.29), ou sur simple appel téléphonique (Ghislaine Amaru Tél. : 01 55 80 50 43 ; fax : 01 55 80 50 25).

Elle peut également s'effectuer, par un paiement direct à l'organisme de formation après établissement d'une Convention de Financement de formation entre l'organisme et le FIF PL.

Les prises en charge sont accordées dans la limite des fonds disponibles.

Depuis le mois d'Avril 2005, un nouveau service en ligne, appelé Espace Adhérent, permet à tout professionnel libéral de suivre son dossier:

Site : <http://81.255.88.51/netopca/fifpl.htm>

Pour vous y inscrire, il vous suffit de vous munir de votre numéro de siret, de votre date de naissance et d'avoir une adresse électronique à laquelle vous sera communiquer votre code d'accès ainsi que votre mot de passe. Une fois ceux-ci acquis, vous pourrez :

1. enregistrer votre demande préalable de prise en charge.
2. consulter vos dossiers de demande de prise en charge.
3. consulter votre budget de l'année en cours.
4. modifier vos coordonnées.

Sébastien Mauffrey

Président de la Coordination Régionale Rhône-Alpes de la FFPP

Secrétaire de la Commission Exercice Libéral du SNP

Les critères de prise en charge pour les psychologues ont changé pour l'année 2006. N'hésitez pas à anticiper votre demande de prise en charge (début de l'année) pour les Entretiens de la Psychologie.

Agenda

Vendredi 27 janvier 2006

De 15h à 20h:

Bureau fédéral

Samedi 28 janvier 2006

De 10h à 17h

Congrès exceptionnel + CAF à l'École Des Psychologues Praticiens 23 rue du Montparnasse Paris 12ème
Réunion CNCDP

Samedi 25 février 2006

De 14h à 19h

« les psychologues dans tous leurs états » FFPP Ile de France

Samedi 11 mars 2006

Réunion CNCDP

Vendredi 17 mars 2006

De 10h à 12h30

Réunion de la commission « le métier de psychologue dans le champ de la santé »

De 14h à 16h

Commission « code de déontologie »

De 18h à 21h

Bureau fédéral

Samedi 18 mars 2006

De 10h à 17h

Conseil d'administration fédéral

Samedi 25 mars 2006

Journée de réflexion sur les usages du QI



**TITRE DE PSYCHOTHERAPEUTE: ARTICLE 52 :
MISE EN PLACE DES RENCONTRES DE CONCERTATION
POUR LA MISE EN PLACE DES DECRETS D'APPLICATION**



Préparons la suite.....

Beaucoup de monde ce mardi 10 janvier, au ministère de la santé, lors de la première rencontre, à l'invitation du ministère, en vue de préparer la rédaction du décret d'application de l'article 52 de la Loi attribuant l'usage du titre de psychologue.

Des psychologues, des psychiatres, des psychanalystes, et des « ni-ni ». En tout une bonne quarantaine. (liste des organisations présentes consultable sur le site de la FFPP)

Les sociétés de psychanalyse sont quantitativement bien représentées, et celles des organisations de psychothérapie très bien. Notons la faible représentativité des psychiatres. Celles des psychologues sont au nombre de quatre : la SFP, le SNP, la FFPP et le SPL..

Rappelons que malgré notre appel à rassembler les organisations de psychologues dans un moment important et délicat (paru dans *Fédérer* 12) et l'invitation à se réunir transmise à la secrétaire générale du SNP et au président de la SFP, ni l'un ni l'autre n'y ont accusé réception et encore moins répondu.

Roger Lécuyer et Marie-Jeanne Robineau constituaient la délégation de la FFPP. La commission psychothérapie animée par Philippe Grobois responsable de cette commission qui avait eu lieu quelques jours auparavant, nous avait permis d'affiner nos positions.

Monsieur Basset (sous directeur à la DGS) a rappelé aux participants qu'il s'agissait d'une première concertation ; un document de travail (consultable sur le site de la FFPP), projet de rédaction du décret d'application a été remis en séance aux participants. Le ministère attend des participants des remarques, critiques et suggestions. Un mois de réflexion est prévu pour que chacun puisse demander des éclaircissements et faire retour des contributions (10 février pour préparer la réunion du 21 février).

Toute une série de questions à l'adresse du représentant du ministère s'engage.

Les échanges autour de cette première rédaction rappellent bien que les préoccupations des uns ne sont pas celles des autres, comme on pouvait s'en douter. Il ressort tout de même que malgré leurs casquettes les représentants des psychiatres, psychologues et psychanalystes ont tous manifesté quelque inquiétude devant le flou de la formation en psychopathologie clinique et des conséquences de l'introduction d'une nouvelle profession même si comme le rappelle le ministère, il n'en est pas question. ...En effet, les choses semblent plus subtiles, puisque ce titre de psychologue (dans les propositions du décret) sera ouvert aux détenteurs d'un diplôme relatif à une profession réglementée dans le champ sanitaire et social. (cherchez l'erreur !).

De même, la volonté de nommer les approches psychothérapeutiques en laisse plus d'un septique, même dans un souci de pluralité ; quant à la caution « validité scientifique »

des approches définies, (tel les poulets ou autres volatiles labellisés, certifiés), elles n'empêcheront pas l'existence d'un dindon de la farce au bout du compte.

Cette première proposition de la rédaction du décret d'application est probablement rédigée de manière à donner à chacune des organisations représentées, un « os à ronger » à défaut pour l'une d'entre elle de se tailler la part belle. Les querelles idéologiques qui pourraient en découler ne feraient que nous éloigner des préoccupations que nous devons avoir quant à la sauvegarde de notre profession et sa discipline.

La position de la FFPP sur les propositions à faire et les axes à développer seront décidées lors du CAF du 28 janvier. Des documents de travail sont envoyés aux représentants des organisations et coordinations régionales de manière à préparer en amont les débats et décisions votées le 28 janvier.

Dans ce premier temps de concertation, nous devons garder en mémoire les points suivants :

- La formulation « niveau master » mentionnée dans ce document exigée en psychopathologie s'inscrit comme concurrentielle à nos masters de psychologie spécialisés psychopathologie clinique.
- La formation minimale commune théorique et pratique en psychopathologie clinique pour user de ce titre de psychologue génère trop d'incertitude. Nous devons réfléchir et réagir rapidement, tant les risques et enjeux de cette formation comportent des risques pour notre profession. Le scénario de voir des UFR ou départements de psychologie s'engager dans la création de tels masters ou de passer des conventions avec des organismes privés de psychologues, existe pour plusieurs raisons, dont l'essentielle repose sur des querelles idéologiques et des enjeux narcissiques.
- Le titre de psychologue relègue la fonction psychothérapeutique utilisée par de nombreux psychologues au second rang et rend encore plus incertaine l'accessibilité à un poste de psychologue digne de ce nom et ou son autonomie serait préservée (ainsi que celle du consultant)..
- L'absence dans cette première mouture, d'une validation (commission d'habilitation) des demandes d'usage du titre de psychologue pour les psychologues en exercice pose également problème.

Toutes ces questions seront débattues au Conseil d'administration fédéral le 28 janvier. Il en ressortira une position de la FFPP pour la poursuite de la concertation avec le ministère. D'ores et déjà, nous pouvons dire l'extrême vigilance que nous apportons à ce que notre profession et sa discipline ne soient pas bradées dans toute cette histoire.

Brigitte Guinot

La FFPP : fédération incontournable et nécessaire ,

- Au rassemblement de tous les psychologues et des enseignants chercheurs quelle que soit leur appartenance ou leur non appartenance organisationnelle, quel que soit leur secteur d'activité,
- A la visibilité et à la lisibilité de la profession,
- A la défense de la profession et de sa discipline,
- A la protection du public contre les mésusages de la psychologie.

Vous voulez

- Prendre part à la reconnaissance et au développement de la profession de psychologue et de sa discipline ?
- Prendre position pour le rassemblement des psychologues et des universitaires ?
- Participer aux groupes de travail traitant des problèmes d'actualité transversaux à la profession et à sa discipline ?
- Bénéficier de tarifs préférentiels lors des manifestations organisées par la FFPP (Entretiens de la Psychologie tous les deux ans, Colloques, Journées à thème...) ?
- Être informé de ce qui est d'actualité dans l'instance européenne (EFPA) rassemblant les associations de psychologues de 32 pays européens et dont la FFPP est l'instance française ?
- Bénéficier de l' Assistance Professionnelle, de l' Aide et de l'Assistance Juridique mise en place par la FFPP en lien avec un réseau d'avocats couvrant tout le territoire ?

Vous souhaitez bénéficier en 2006

- De la double inscription aux Entretiens les 2,3,4 novembre et au Forum organisé par le Journal des Psychologues avec une réduction de 15% sur chaque manifestation ?
- D'un tarif préférentiel lors des journées QI : le 25 mars et Expertise judiciaire : le 10 juin, toujours en partenariat avec le journal des psychologues ?

Alors ?

ADHERER A LA FFPP !

DEMANDE D'ADHÉSION INDIVIDUELLE

NOM et Prénom

.....
.....

ADRESSE.....

.....
.....
.....
.....
.....

Courriel :

.....
.....

Tél. perso.....

DEMANDE D'ADHÉSION ORGANISATION

SE RAPPROCHER DU SIÈGE POUR TOUTS RENSEIGNEMENTS

Fédérer

Parution 10 n°s pour l'année

Abonnement électronique pour tous les adhérents FFPP.

Abonnement papier pour les adhérents sur demande avec participation financière de 17 €.

Non adhérent: 30€

Prix au n°: 3€

PIECES A FOURNIR

⇒ **Copie de l'enregistrement ADELI et numéro attribué** après la démarche d'inscription sur les listes départementales réservées aux psychologues dans les DASS.

⇒ **Ou photocopie des diplômes :**

- licence-maitrise en psychologie + DESS ou master mention psychologie ou équivalent (DEA+stage).

-Diplôme réglementé École des Psychologues praticiens de l'ICP et du CNAM, psychologue du travail, DEPS, DECOP)

-Autorisation ministérielle (commission d'équivalence) pour les ressortissants européens et étrangers

-Autorisation préfectorale [décision des Commissions Régionales d'Habilitation (CRH)]

Ou attestation officielle du statut universitaire pour les Chercheurs et Enseignants Chercheurs en Psychologie.

⇒ **Chèque de cotisation de 100 €** établi à l'ordre de « Fédération Française des Psychologues et de Psychologie ».

Les étudiants (master 1 et 2), les demandeurs d'emploi, peuvent bénéficier d'un tarif réduit : 35€ sur justificatif (carte d'étudiant, attestation d'inscription ANPE, bulletin de salaire)

Cotisation supplémentaire de soutien : 50 €

⇒ **Une enveloppe timbrée** avec vos nom et adresse pour l'envoi du reçu.

DOSSIER DE DEMANDE D'ADHÉSION À RETOURNER

FFPP 92 rue du Dessous des Berges

75013 PARIS

01 43 47 20 75

siege@ffpp.net